



Académie de Lille

A l'attention de Madame la Présidente de la CCP

Des non titulaires enseignants, d'éducation et de psychologues de l'Éducation Nationale

Objet: Questions diverses pour la CCP du 31 janvier 2022 d'Action et Démocratie CFE-CGC

Présents Mme Christelle Derache DRH, Mme Nathalie SAYSSET Cheffe du DPE,

Mme Lucie Blain adjointe à la DPE, Mme Agnès Bocquet Cheffe de Bureau des ANT

Pour Action & Démocratie CFE - CGC : Renelde Lavallée, Alexia Forgez, Souad Denis- Clément et Dany Luc ; un représentant de la FSU et un représentant du Se-UNSA

Réponses de l'administration

1. Licenciement

Les procédures ont été bien respectées) Ce n'est pas le cas puisque les délais de convocation à l'entretien de licenciement n'étaient pas réglementaires courriers reçu en AR le 5 .02 2022 pour un entretien le 7 02 2022

2. Rémunération indiciaire des collègues

Tous les dossiers sont examinés en fonction des documents fournis. Le mode de calcul est celui appliqué pour le reclassement des stagiaires et des coefficients y sont appliqués.

Les collègues ayant changé d'indice seront informés au plus tard pendant les vacances de février avec versement sur la paye du mois d'avril avec effet rétroactif

La portabilité du CDI entre académie ne s'applique que sur le contrat et non sur le contenant. Un contractuel en CDI peut être même repris en CDD dans une autre académie cela dépend des besoins.

3. Prime d'équipement informatique

La prime d'équipement informatique sera versée sur la paye du mois de mars ou d'avril.

Les contractuels et MA sur des postes de CPE ou de documentaliste sont exclus du dispositif.

4. Indemnité compensatrice CSG

L'indemnité compensatrice de la CSG sera débloquée au mois de mars pour les MA avec effet rétroactif depuis le 1.09.2018 Enfin !!

5. Attente de CDI et recrutement

Le nombre de collègues en CDI est en augmentation ; en 2020 il y a eu 403 CDI sation , en 2021 il y a eu 462 CDI sation et en 2022 il est prévu 491 CDI sation.

6. Affectations

Pour les affectations elles seront de plus en plus tardives car il faut attendre les recours des collègues titulaires prévus jusqu'au 15 aout.

7. Cumul d'emploi et heures supplémentaires

A propos du cumul d'activité, cette année il y avait 5015 dossiers à traiter, cela prend du retard car il n'y a qu'un seul bureau pour les gérer et certains dossiers sont incomplets (absence de signature, etc). Un dossier peut prendre entre 10 jours et 2 mois. Il en reste encore 300 à examiner. Les collègues peuvent renoncer à faire des demandes de cumul d'emploi et ne faire d'heures en UFA (Réponse de Mme la Cheffe du DPE). Il serait possible de faire la demande de cumul d'activité auprès des services du rectorat en juin. Sauf que quand on est affecté fin août pour un collègue contractuel cela semble difficile !!!

8. Défaut de paiement

Concerant les défauts de paiement, cela peut -être engendré suite à des dossiers incomplets, manque de RIB, problème de signature !!!

9 Problème d'emploi du temps

A propos de l'emploi du temps, cela est difficile de répondre ; si un collègue en CDI n'a pas de remplacement, le chef de son établissement de rattachement doit lui proposer de l'accompagnement éducatif.

Le mémento administratif prévu en septembre 2021 est à la signature de Madame la Rectrice Il sera envoyé ensuite via le portail Eduline

L'administration a prononcé le licenciement de 6 collègues en CDI puisqu'à égalité de voix c'est la voix du Président qui est prépondérante. Action et Démocratie CFE-CGC accompagne les collègues dans le cadre de leur éventuel recours et de reclassement.

**Renelde Lavallée, Alexia Forgez, Souad Denis- Clément et Dany Luc
Représentants Action Démocratie CFE-CGC à la CCP**